



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires

Question au Gouvernement n° 2725

Texte de la question

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Fugit.

M. Jean-Luc Fugit. J'associe mes collègues Annie Vidal et Jean-Baptiste Moreau à ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

En novembre dernier, le rapport d'étape de la mission d'information sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate a été adopté. Dans le cadre de cette mission d'information, nous avons rencontré de nombreux acteurs, afin de dresser un état des lieux des différents usages et des alternatives possibles. Nous avons aussi cherché à identifier les difficultés rencontrées pour atteindre l'objectif fixé, qui est de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici au 1er janvier 2021, puis à l'ensemble d'entre eux d'ici au 1er janvier 2023. Notre rapport d'étape nous a conduits à dresser plusieurs constats et à avancer des propositions pour accompagner les agriculteurs, qui sont volontaires mais ont besoin d'aides à la hauteur de l'enjeu pour éviter de mettre en péril leurs exploitations.

En décembre, l'ANSES – l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – a notifié le retrait des autorisations de trente-six produits à base de glyphosate. Ceux-ci représentaient, en 2018, d'importants tonnages vendus en France pour des usages agricoles et non agricoles. En janvier, vous avez réuni le comité d'orientation stratégique et de suivi – ou COS – du plan national de réduction des produits phytopharmaceutiques. À cette occasion, vous avez mis en avant votre volonté de renforcer la transparence des données et la mobilisation de l'expertise scientifique, résolution que vous avez réaffirmée, il y a deux semaines, lors du premier anniversaire du contrat de solutions. Au regard de ces éléments, on peut se réjouir de la constance dont le Gouvernement fait preuve dans sa volonté de réduire l'impact environnemental des activités agricoles.

Toutefois, à quelques jours de l'ouverture du salon de l'agriculture, je souhaiterais que vous apportiez certaines précisions. Quelles sont les grandes étapes que vous envisagez dans la feuille de route pour 2020 pour poursuivre la transition engagée, qui doit être respectueuse à la fois des agriculteurs et de l'environnement ? De quelle manière les négociations sur la future PAC – politique agricole commune – prennent-elles en compte la question de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des députés qui ont participé à la mission d'information commune, notamment son président, Julien Dive, et ses

rapporteurs, Jean-Baptiste Moreau et vous-même, monsieur Fugit.

M. Gilles Lurton. Et Lurton ?

M. Didier Guillaume, ministre . Vous avez accompli un immense travail, que vous poursuivez. Il est important d'éclairer l'ensemble des Françaises et des Français comme le Gouvernement.

Vous nous demandez quels sont nos objectifs : ils n'ont pas changé en 2020 par rapport à 2019, pas plus que la trajectoire. Je me suis engagé, dès le printemps, à donner les chiffres d'utilisation des produits phytosanitaires de l'année dernière. Le dernier COS écophyto a montré que l'utilisation de ces produits avait augmenté de 25 % en 2018, taux que nous n'avons pas considéré comme positif. Néanmoins, une bonne trajectoire est suivie et certains indicateurs sont bons, comme la hausse des conversions à l'agriculture biologique et des exploitations agricoles certifiées haute valeur environnementale.

Néanmoins, le chiffre de croissance de la vente de produits phytosanitaires ne peut pas nous satisfaire. L'année dernière, nous avons retiré trente-huit substances les plus préoccupantes car les plus dangereuses, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de passages de traitement nécessaire, mais a fait reculer l'utilisation des substances les plus dangereuses de 15 %. La trajectoire et l'engagement du Gouvernement sont donc toujours présents.

Nous devons aller plus loin et ne pas relâcher notre effort, à l'échelle nationale comme à celle de la politique agricole commune. Ainsi, nous insérerons dans le premier pilier de la PAC l'obligation, absolument indispensable, de développer des écoschémas pour l'ensemble des États membres. Dans le deuxième pilier, nous ferons en sorte que la transition agroécologique soit aidée, comme le fait le Gouvernement, qui y consacre plus de 200 millions d'euros cette année. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Fugit](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2725

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2020](#)